



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51

[www.ville-sausset-les-pins.fr](http://www.ville-sausset-les-pins.fr)

PUBLIE LE 10/04/2025

**ARRETE DU MAIRE N° 2025-140**

**Pôle Technique**

**Réglementation de l'occupation temporaire du domaine public communal  
Réalisation d'une 2<sup>ème</sup> zone de stockage des containers  
place Francine Garrier à Sausset les Pins.**

Nomenclature ACTES :6.1

Réf. : MM/JI/YR/HS

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 et suivants,

VU l'article R417-10 du Code de la Route modifié par le décret n°2012-280 du 28 février 2012,

VU l'article R610-5 du Code Pénal,

VU l'arrêté municipal 46/2011 réglementant la durée de stationnement sur la commune,

VU l'arrêté préfectoral de la préfecture des Bouches-du-Rhône N°002488 du 22 Juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

VU le règlement sanitaire départemental et les articles 99 – 99.2 -99.3 – 99.4-99.7,

VU l'arrêté municipal 189/2003 interdisant les travaux sur la commune du 15 juin au 15 septembre,

VU la demande de **SAUR PACA 140 Impasse de Dion Bouton 13300 SALON DE PROVENCE** concernant des travaux **de réalisation d'une 2<sup>ème</sup> zone de stockage des containers place Francine Garrier** sous la maîtrise d'ouvrage **Métropole Aix Marseille.**

CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité, la tranquillité, l'ordre public, la commodité de circulation et de stationnement,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : **du 21/04/2025 au 23/05/2025** l'entreprise **SAUR PACA** est autorisée à effectuer des travaux **de réalisation d'une 2<sup>ème</sup> zone de stockage des containers place Francine Garrier.**

La signalisation réglementaire relative à l'organisation du chantier sera mise en place conformément aux dispositions de la signalisation temporaire du Chef de Chantier, Volume 1 – Routes bidirectionnelles, où spécifiques

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois



République Française

## Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51

[www.ville-sausset-les-pins.fr](http://www.ville-sausset-les-pins.fr)

**Des barrières et des panneaux amovibles de stationnement interdit seront mis en place 48 heures à l'avance par la société pour la réservation des 7 places nécessaires pour le stockage des bennes, matériaux, engin de chantier et véhicules**

Une information devra être faite aux administrés et commerçants de la zone impactée.

La chaussée devra être ouverte à la circulation le soir et le week-end pendant toute la durée du chantier.

### **Les travaux sont interdits la nuit et le week-end.**

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par la société **SAUR PACA**.

ARTICLE 3 : **SAUR PACA** a l'obligation d'afficher cet arrêté et d'en avertir le Service Technique (au 04 42 44 70 70 ou par mail : [techniques@saussetlespins.fr](mailto:techniques@saussetlespins.fr)) 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 4 : Tous les véhicules en stationnement gênant feront l'objet d'une procédure de mise en fourrière.

Le passage des véhicules prioritaires sera autorisé.

ARTICLE 5 : La présente autorisation est pour tout ou partie révoquée à tout moment et sans indemnités, pour des raisons d'ordre général ou pour le non-respect des prescriptions définies par le présent arrêté.

ARTICLE 6 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies selon les lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur du Pôle Technique, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie, Le Centre de Secours et d'Incendie de SAUSSET-LES-PINS, Monsieur le Responsable de l'Antenne de la Métropole Aix Marseille ainsi que leurs subordonnés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sausset-les-Pins, le 7 avril 2025.

Le Maire,  
Maxime MARCHAND



Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois



Système géodésique : WGS 84  
EPSG : 4326

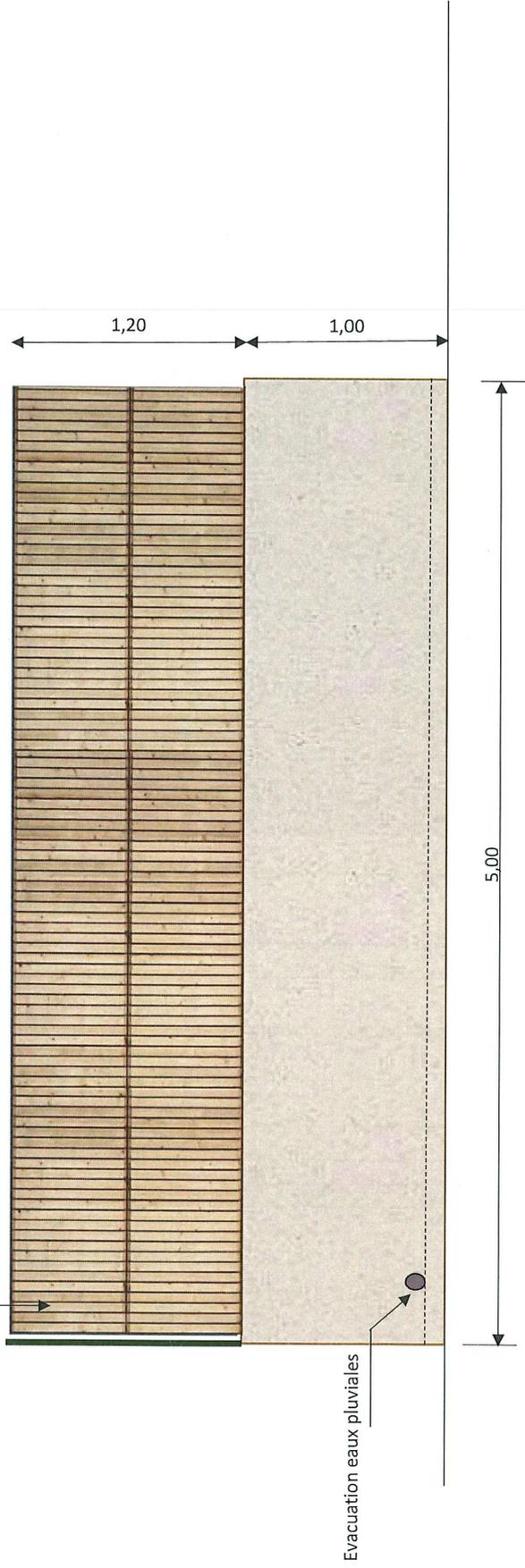
Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>5.10764577,43.33118028 5.10757782,43.33116271 5.10766544,43.33101762 5.10768064,43.33099263 5.10773428,43.33101085 5.10764577,43.33118028</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

**Polygone 1**

(43.331180 5.107646); (43.331163 5.107578); (43.331018 5.107665); (43.330993 5.107681); (43.331011 5.107734); (43.331180 5.107646);

Clôture panneaux métalliques rigides  
Couverture panneau bois



**REAMENAGEMENT DU POSTE DE RELEVAGE DE SAUSSET PORT**

Place Francine GARRIER

Maitre d'ouvrage: Metropole Aix- Marseille Provence

Maitre d'œuvre : Direction Exploitation Sud



VUE DE COTE



Avenue Siméon GOUIN

Place Francine Garrier

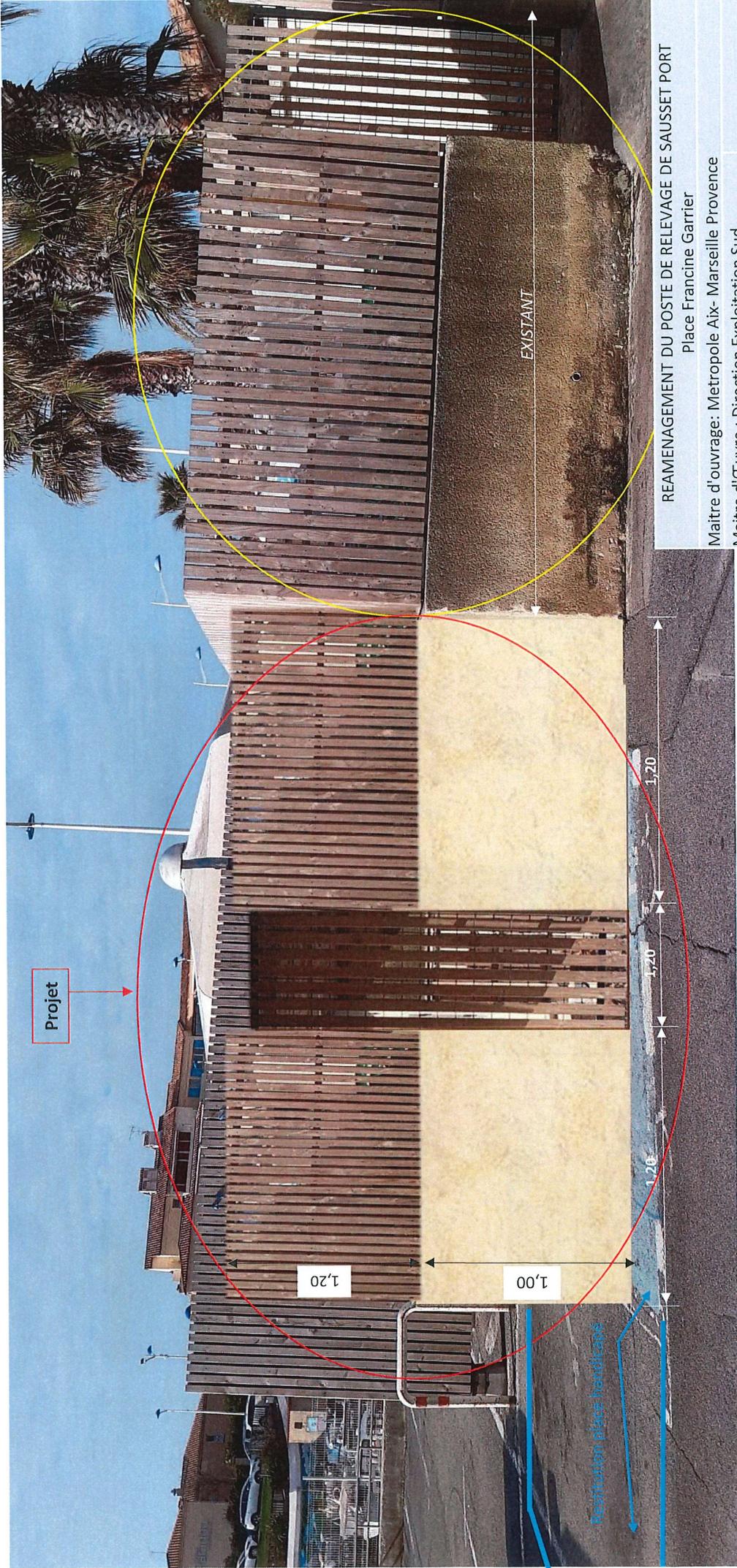
Projet

72,121 6 250 294,678 Mètres

REAMENAGEMENT DU POSTE DE RELEVAGE DE SAUSSET PORT  
Place Francine GARRIER  
Maitre d'ouvrage: Metropole Aix- Marseille Provence  
Maitre d'Œuvre : Direction Exploitation Sud  
PLAN DE MASSE







Projet

1,00

1,00

1,20

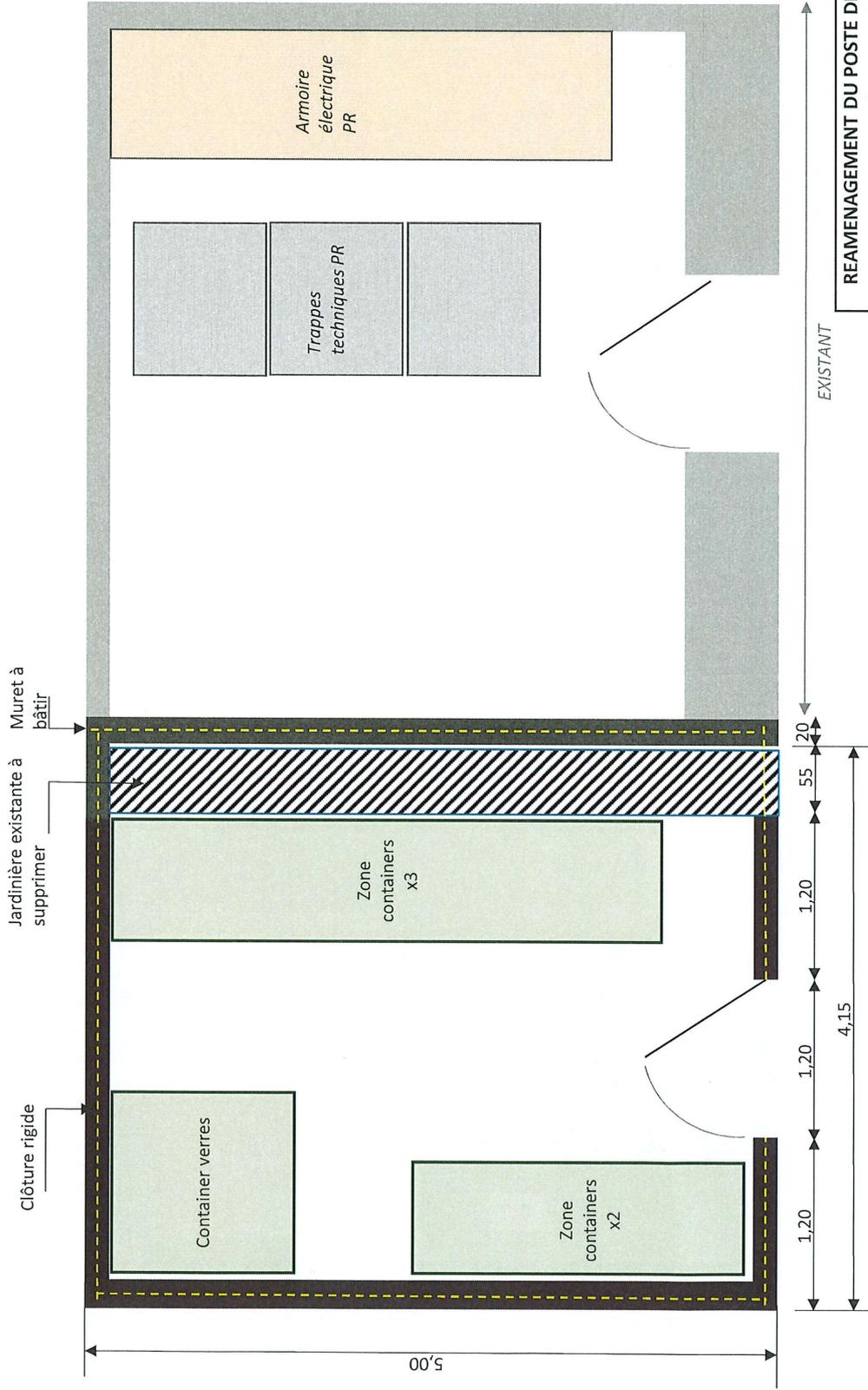
1,20

1,20

EXISTANT

Restriction place handicapée

REAMENAGEMENT DU POSTE DE RELEVAGE DE SAUSSET PORT  
Place Francine Garrier  
Maitre d'ouvrage: Metropole Aix- Marseille Provence  
Maitre d'Œuvre : Direction Exploitation Sud



**REAMENAGEMENT DU POSTE DE RELEVAGE DE SAUSSET PORT**  
**Place Francine GARRIER**

Maitre d'ouvrage: Metropole Aix- Marseille Provence  
 Maitre d'Œuvre : Direction Exploitation Sud



**VUE EN PLAN**